



Association HANDI-SOCIAL

c/o Mme Maurin – 6 chemin du Mirail – appt 41

31100 Toulouse

☎ 06 68 96 93 56 entre 11 h et 20 h

✉ contact@handi-social.fr

Association d'entraide et de défense des droits des personnes malades et/ou handicapées

Association reconnue d'intérêt général

BULLETIN D'ADHESION 2019

A remplir avec le plus de précisions possibles

Mme Mlle Mr Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Domicile : _____ Téléphone Bureau : _____

Fax : _____ Téléphone Portable : _____

Heures d'appel : _____ E-mail : _____

ADHESION

Adhésion membre d'honneur Gratuite

Adhésion de soutien : Membre bienfaiteur :

10 € Minimum /an

50 € Minimum /an

Montant adhésion versée : _____ Euros

En supplément de l'adhésion Consultation simple : **+ 5 €**

Dossier complet : **+ 20 € / an**

Frais pour 1 dossier supplémentaire : **+ 15 € / an**

Montant supplémentaire versé : _____ Euros Total versé : _____ Euros

Pouvez-vous aider d'autres adhérents en tant que militant actif ? oui Non

Comment ? _____

Avertissement aux adhérents : Nous rappelons que les frais de dossier complets, forfaitaires, couvrent normalement tous les frais. Dans le cas où ceux-ci sont particulièrement importants, un supplément de 50 € maximum peut être demandé, sur justificatifs des frais passés.

Aucune autre somme ne peut être demandée sauf en cas d'accord particulier entre l'adhérent et Handi-Social.

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de HANDI-SOCIAL à retourner au siège social.

J'ai pris connaissance de la "charte de l'adhérent d'Handi-Social", et en cas de dossier à confier, le document "conditions de traitement d'un dossier individuel", joints :

A : _____ Le : ____ / ____ /2019 Signature

Merci de signer la charte au dos

CHARTRE DE L'ADHÉRENT D'HANDI-SOCIAL

Handi-Social a été fondée début 2001 par Odile Maurin et 4 ex membres et sympathisants du Comité COTOREP, handicap, aide sociale de l'ADUA (association des usagers de l'administration). Comité qu'elle avait créé et dont elle était la responsable au sein de l'ADUA depuis 98.

Handi-Social est une association d'entraide et de défense des droits des personnes en situation de handicap ou maladies invalidantes (au sens large) victimes des administrations et des services publics, mais aussi des organismes de statut privé, qui ont un rôle de service public, ou de professionnels qui ont une délégation de pouvoir public.

Avant tout, le but d'Handi social est de permettre, par son action militante et collective, avec d'autres personnes et associations si nécessaire, de réformer le fonctionnement de l'administration et des services publics et privés, en charge des personnes en situation de handicap ou maladies invalidantes, afin de l'adapter aux besoins réels des publics concernés dans le respect de l'intérêts de tous, et non de façon corporatiste. Nous voulons aussi que les usagers soient considérés par l'administration comme des citoyens à part entière. Nous voulons donc être consultés et nous réclamons une véritable concertation, ainsi que des comités d'usagers dans les divers services publics.

Handi-Social est une association composée de bénévoles mais qui n'a pas vocation à s'agrandir et ne cherche pas un maximum d'adhérents faute de temps à consacrer à la gestion d'une association. Les membres actifs sont des adhérents comme les autres, qui paient leur cotisation, et ont décidé de consacrer une partie de leur temps libre à l'association. Volontairement, Handi-Social n'est pas subventionné pour son indépendance.

Handi-Social n'est pas une association à caractère juridique et ne remplace pas les avocats. Même si nous travaillons parfois avec eux. Nous demandons aussi à l'administration de respecter la loi en motivant ses décisions de manière explicite, ce qui est rarement le cas encore aujourd'hui. Nous nous battons pour faire appliquer des textes existants mais aussi pour réformer la loi quand elle est injuste.

Handi-Social n'est pas une association politique. Elle est totalement indépendante des partis, ou d'organismes professionnels, ou encore de sectes. Handi-Social n'est pas contre les fonctionnaires et n'est pas un mouvement poujadiste. Handi-Social est une association non violente. Elle peut organiser des manifestations, des "sit in", des occupations symboliques. Mais sa volonté est de réduire les tensions et les conflits, pas de les aggraver. Nous sollicitons souvent les médias quand les pouvoirs publics ne "jouent pas le jeu".

Enfin si nous voulons aussi régler les problèmes, souvent des drames des personnes et des familles, au coup par coup, nous recherchons aussi, et avant tout, un changement des mentalités administratives qui permettent de régler les dossiers sereinement et rapidement. Handi-Social est donc un mouvement à caractère civique.

Attention, ne soyez pas trop pressés car Odile Maurin est peu disponible du fait de son état de santé et des engagements pris.

Nous vous informerons aussi de nos actions de terrain ou manifestations. Nous recherchons aussi des bénévoles qualifiés à Toulouse.

MAIS POUR TOUT CELA, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER ET HUMAIN. Nous avons prévu pour tous une adhésion de soutien de 10€ minimum / an (ou possibilité d'être membre bienfaiteur en versant 50 € / an minimum) afin de financer les actions collectives. Quant aux dossiers individuels, voir les modalités dans le document "Conditions de traitement d'un dossier individuel".

Nota : l'adhésion n'est véritablement validée qu'après validation par le bureau qui se réserve le droit de refuser des adhérents sans avoir à motiver sa décision. Dans ce cas l'adhésion est remboursée.

Date :

Signature adhérent :